



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme**

DEL-2015-115

**Numéro de la délibération :** 2015/115

**Nomenclature ACTES :** Urbanisme, documents d'urbanisme

**Information relative à l'environnement :** oui

**Date de réunion du conseil :** 28/09/2015

**Date de convocation du conseil :** 22/09/2015

**Date d'affichage de la convocation :** 22/09/2015

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Présidente de séance :** Mme Christine LE STRAT

**Secrétaire de séance :** Mme Emilie CRAMET

**Étaient présents :** M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, M. Alain PIERRE, M. Eric SEGUET.

**Étaient représentés :** M. Loïc BURBAN par Mme Laurence LORANS, M. Michel JARNIGON par M. Hervé JESTIN, Mme Maryvonne LE TUTOUR par Mme Madeleine JOUANDET, M. Yvon PÉRESSE par M. Yann LORCY, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT.

# **Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme**

## **Rapport de François-Denis MOUHAOU**

Par délibération du 27 avril 2015, le Conseil Municipal a décidé de réviser le Plan Local d'Urbanisme de Pontivy.

Cependant, compte tenu de la volonté des élus communautaires de transférer la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à Pontivy Communauté, la révision du PLU de Pontivy s'effectuera dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal.

Compte tenu des délais d'élaboration du PLU intercommunal et de la nécessité de procéder à des ajustements sur le PLU de Pontivy sur des délais plus courts, il est proposé de procéder à une modification simplifiée du PLU ayant pour objet la modification d'un zonage 1AU en un zonage U et la levée ou modification d'emplacements réservés n'ayant plus lieu d'être.

Le PLU, approuvé le 8 novembre 2006, a fait l'objet d'une modification approuvée le 12 décembre 2007, d'une modification simplifiée approuvée le 3 octobre 2012, d'une révision simplifiée approuvée le 3 avril 2013 et d'une mise en compatibilité approuvée le 30 juin 2014. Le lancement d'une nouvelle procédure correspond à la modification simplifiée n°2.

L'objet de la modification simplifiée porte sur :

- la modification du zonage 1AUai en un zonage Uai sur les parcelles cadastrées section BD numéros 231, 214, 164, 215, 263, 351 situées rue d'Iéna.
- la suppression des emplacements réservés n°3, 4, 9, 12, 13 et 14 et la modification des emplacements réservés n° 17 et 19.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-1 à L 123-19,

### **Nous vous proposons :**

- d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet de modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées, et mis à disposition du public pendant une durée d'un mois.

Un avis au public sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie. L'avis et le dossier de mise à disposition seront consultables sur le site internet de la commune.

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert à la mairie pendant toute la durée de la mise à disposition.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 29 septembre 2015**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**